

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 11.03.2022

Publications supplémentaires: KABVS 11.03.2022

Date d'échéance prévue: 11.03.2027

Numéro de publication: KK04-0000025396

Entité de publication

Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Etat de collocation et inventaire François DUBUIS, Carrelages SA

Débiteurs:

François DUBUIS, Carrelages SA

CHE-114.331.047

Rue de l'Aéroport 9

1950 Sion

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 31.03.2022

Lieu de dépôt des documents:

Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion. Le Préposé Yves Biselx.

Remarques:

Suite à l'admission de productions tardives, un état de collocation rectifié est à nouveau déposé (art. 251 al. 4 LP).

Un délai de 20 jours, dès la date du dépôt, est imparti aux créanciers pour intenter une action en contestation uniquement contre les nouvelles collocations, à défaut elle sera définitivement acceptée (art. 250 LP).